



**Impératif
français**

C. P. 449, succ. Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 5E7

Ensemble



Tout est fait pour encourager les jeux vidéo en anglais

Une récente visite des principaux magasins de jeux vidéo à Gatineau nous a permis de faire à nouveau le point sur la place accordée au français sur ce marché vecteur de valeurs fortes, tant sur le plan linguistique que culturel.

Après un examen des produits offerts en rayon dans les magasins Best Buy, Future Shop et EB Games, notre conclusion est sans appel : le français est encore et toujours mis au second plan au profit de l'anglais. Malgré les efforts de certains éditeurs pour proposer aux jeunes Québécois des jeux en français, nous ne pouvons pas pour autant verser dans l'optimisme. Le mépris du français que manifestent de nombreux fabricants couplé à la complicité des revendeurs qui acceptent de distribuer des produits en anglais en faisant fi de la Charte de la langue française nous paraissent intolérables.

Il est souvent impossible de savoir si le jeu qu'on nous vend est offert en français avant de l'avoir acheté : même si l'emballage est bilingue, il ne comporte que trop rarement le détail des langues proposées. Après un examen minutieux et pas mal de chance, vous trouverez peut-être un minuscule message signalant que le jeu est en français. Dans certains cas, il est écrit, toujours en caractères minuscules, que le livret est bilingue, mais que le jeu est exclusivement en anglais alors que le boîtier est totalement bilingue. Nous considérons que

cette méthode est inacceptable, car elle tend à induire le client en erreur en lui faisant croire qu'il tient entre les mains un jeu en français alors que ce n'est pas le cas.

Notre enquête nous amène également à un autre constat très simple : les enseignes que nous citons sont tout aussi coupables que les entreprises qui les approvisionnent. En acceptant de mettre sur leurs rayons des jeux exclusivement en anglais, elles deviennent les complices des éditeurs qui ne voient aucune raison de remettre leurs pratiques en question. De plus, nous accusons Future Shop d'entretenir la confusion des langues par la disposition de ses produits sur ses étagères. Ce magasin a choisi de ranger les jeux PC selon leur langue. Encore faut-il le savoir, car aucune indication ne renseigne le client sur une telle organisation. Les jeux en anglais jouissent par ailleurs d'un meilleur emplacement, car ils sont installés dans une allée plus large en face des nouveautés. Cerise sur ce gâteau indigeste, le rayon des nouveautés propose une majorité de jeux en anglais. Certains sont offerts dans la langue officielle du Québec, mais pour cela, vous devrez vous rendre... au rayon des jeux en français qui, rappelons-le, n'est pas indiqué.

Au final, tout est fait pour nous encourager à consommer des produits uniquement en anglais. De plus, il est parfaitement anormal de continuer à nous les proposer en anglais quand ils existent en français.

TRENTE ANS PLUS TARD!

Allocution du président d'Impératif français à la Grande marche et au rassemblement pour le 30^e anniversaire de la Charte de la langue française

Bien des progrès ont été accomplis depuis l'adoption de la Charte de la langue française, mais la situation actuelle, qui ne cesse de se détériorer, nous oblige à exiger du gouvernement du Québec l'adoption d'une « Loi 101 plus, plus », d'une Charte de la langue française renforcée et améliorée.

- 30 ans plus tard, la langue française est toujours fragile au Québec!
- 30 ans plus tard... « Au recensement de 2001, les allophones francisés, 124 173 personnes, ne représentent que 46 % de l'ensemble des allophones assimilés. La langue anglaise, elle, assimile 147 695 allophones, soit 54 %. En fonction du poids relatif des deux communautés (81,4 %), la population de langue maternelle française attire 46 % des allophones tandis que 8,3 %, la population de langue maternelle anglaise, réussit à coopter 54 % de la population allophone. » (Études d'Impératif français)
- 30 ans plus tard, le nombre d'élèves fréquentant des écoles anglaises privées et non subventionnées sans détenir de certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais n'a cessé d'augmenter. De 1993-1994 à 2003-2004, ce nombre a presque doublé, passant de 1330 à 2570 élèves. En 1993-1994, ces élèves, qui auraient normalement dû fréquenter l'école française, représentaient 56 % de l'effectif des écoles privées anglaises non subventionnées. Dix ans plus tard, ils représentaient 68,4 % de l'effectif de ces écoles. Ces 2570 élèves équivalent à 21 % de l'augmentation de l'effectif scolaire total du secteur anglais de 1993-1994 à 2003-2004.
- 30 ans plus tard, la proportion d'élèves québécois recevant un enseignement en anglais augmente. De 2000 à 2004, le pourcentage est passé de 10,6 % à 11,2 %, alors que le pourcentage d'élèves de langue maternelle anglaise en 2004 n'était que de 8,55 %. Cette hausse s'expliquerait en partie par l'augmentation des élèves de langue maternelle française qui reçoivent leur enseignement en anglais. Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) nous apprend que plus de 2,4 % des élèves de langue maternelle française fréquentent le réseau anglais : « le pourcentage de francophones inscrits au réseau anglais a augmenté de 0,4 %, atteignant 2,4 % en 2004... » En 2004, 21,1 % des élèves de langue maternelle « autre » étaient inscrits dans le réseau anglais, et cela, malgré la Charte de la langue française. (Études du CSLF)
- 30 ans plus tard, le pourcentage de Québécois et de Québécoises qui reçoivent leur enseignement en français au Québec diminue année après année. De 1993-1994 à 2003-2004, l'effectif francophone est passé de 90,1 % à 88,6 % de l'effectif total, tandis que l'effectif anglophone augmentait de 9,7 % à 11,2 %. En 2003-2004, 976 633 élèves fréquentaient le système francophone, soit une baisse de 51 378 élèves (5 %) par rapport à 1993-1994. Le système anglophone accueillait en 2003-2004 122 888 élèves, soit 12 275 élèves de plus (11,2 %) qu'en 1993-1994.
- 30 ans plus tard, près de 50 % des étudiants fréquentant les cégeps anglophones sont soit francophones ou allophones.
- 30 ans plus tard, malgré la Charte, la Politique linguistique gouvernementale et son aide-mémoire pourtant très clairs — « L'Administration favorise l'unilinguisme français dans ses activités afin de refléter le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de la vie publique » —, le gouvernement du Québec adopte lui-même des pratiques humiliantes, infériorisantes

et banalisantes à l'endroit des Québécois. Par exemple, un grand nombre de messages d'accueil des boîtes vocales gouvernementales offrent en premier l'accès au message en anglais avant que le message en français n'ait été entièrement entendu. Une telle pratique n'existe nulle part ailleurs dans le monde!

- 30 ans plus tard, l'anglais demeure très souvent la langue de travail au Québec. Ces pratiques d'exclusion ou de discrimination privent de nombreuses Québécoises et de nombreux Québécois de leur droit de travailler et de travailler en français. Un très grand nombre d'offres d'emploi exigent la connaissance de l'anglais, alors que la Charte affirme pourtant clairement que « les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français ».
- 30 ans plus tard, un grand nombre de commerces ont toujours des pratiques d'embauche irrespectueuses de leur clientèle, embauchant du personnel incapable de recevoir et de servir le public en français.
- 30 ans plus tard, « le recensement de 2001 démontre que l'usage du français au travail ne s'est pas encore généralisé : dans la région métropolitaine de Montréal, le pourcentage d'allophones qui travaillent surtout en français n'est que de 45 % ». (Étude du CSLF)
- 30 ans plus tard, moins de 20 % des comités de francisation sont actifs dans les grandes entreprises de plus de 100 employés.
- 30 ans plus tard, les entreprises de moins de 50 employés ne sont toujours pas tenues d'avoir un programme de francisation
- 30 ans plus tard, les unilingues anglophones du Québec ont toujours des revenus supérieurs aux unilingues francophones, soit 34 097 \$ contre 29 665 \$ pour les hommes et 23 002 \$ contre 20 786 \$ pour les femmes. (Institut C. D. Howe)
- 30 ans plus tard, les allophones parlant anglais ont eux aussi toujours des revenus supérieurs aux allophones parlant français, soit 27 216 \$ contre 22 233 \$ pour les hommes et 18 996 \$ contre 15 551 \$ pour les femmes. (Institut C. D. Howe)
- 30 ans plus tard, presque toutes les grandes entreprises ont toujours des pratiques anglicisantes pour le Québec : leurs publicités (cahiers publicitaires, affiches) sont bilingues au Québec alors qu'elles sont unilingues anglaises au Canada anglais. Et certaines entreprises du Québec qui ne sont présentes qu'au Québec donnent aussi dans les circulaires bilingues pour ne pas être en reste sur la concurrence.
- 30 ans plus tard, les grandes compagnies de jeux vidéo anglicisent nos enfants, la majorité des jeux vidéo n'étant offerts qu'en anglais au Québec.
- 30 ans plus tard, un grand nombre d'entreprises n'ont toujours pas de version française de leur site Web ou ont une version abrégée, ou encore infériorisent et bafouent leurs clients du Québec en les accueillant dans une page d'accueil unilingue anglaise avec une « minuscule » icône française souvent difficile ou impossible à trouver.
- 30 ans plus tard, un nombre croissant d'entreprises refusent de respecter le contexte culturel du Québec en imposant des noms d'entreprise en anglais : Toys 'R' Us, Payless Shoe Source, Future Shop, Wal-Mart, Best Buy, Canadian Tire, Burger King, Colour Your World, Second Cup, East Side Mario's, etc. Un grand nombre de ces noms d'entreprise s'apparentent plus à des slogans publicitaires!
- 30 ans plus tard, le français n'est toujours pas la langue commune de la diversité culturelle et la langue d'usage public au Québec.
- **Ça s'impose!**
- 30 ans plus tard, ça s'impose! Une Charte de la langue française renforcée et appliquée s'impose!

JEUX VIDÉO EN FRANÇAIS

Au-delà de 15 000 plaintes

Au cours de trois dernières années, Impératif français a déposé à l'Office québécois de la langue française (OQLF) au-delà de 15 000 plaintes dénonçant les fabricants et les commerçants (Wal-Mart, Best Buy, EB Games, Future Shop, Toys 'R' Us, etc.) pour la vente au Québec de jeux vidéo sans version française.

Impératif français tient à remercier l'OQLF et l'Association canadienne du logiciel de divertissement pour la signature d'une entente qui promet aux Québécois et aux Québécoises des jeux vidéo en français.

Il y a un toutefois bémol : « À partir du 1^{er} octobre 2007, les produits développés pour ordinateur, lorsqu'ils sont offerts en vente au Québec, seront disponibles en français, si la version française de ce produit est disponible ailleurs dans le monde ». Le « si la version française de ce produit est disponible ailleurs dans le monde » fera qu'environ 80 % des jeux vidéo vendus au Québec seront en français. « Nous aurions préféré que ce soit 100 % des jeux vidéo vendus au Québec. À ce sujet, les consommateurs auront à maintenir la pression sur les fabricants et [les] commerçants en cause », de déclarer le président d'Impératif français, M. Jean-Paul Perreault.

« Pour leur part, les consommateurs et [les] consommatrices devront s'assurer que les commerçants vendant les jeux vidéo en français ne les humilient pas, ne les banalisent pas en offrant aux produits en version française un étalage et une mise en marché de mauvaise qualité. Les produits en français vendus ont droit au Québec à la meilleure mise en marché », de dire M. Perreault avant d'ajouter : « nous souhaitons que cette entente serve d'exemple à d'autres secteurs industriels où il y a des besoins criants de francisation : les inscriptions sur les appareils électroménagers, les appareils électroniques, les automobiles ».

Extrait du communiqué publié par l'Office québécois de la langue française :

Un plus grand nombre de jeux vidéo offerts en français aux amateurs québécois

« L'Office québécois de la langue française et l'Association canadienne du logiciel de divertissement annoncent une entente sur la mise en marché des jeux au Québec

L'Office québécois de la langue française et l'Association canadienne du logiciel de divertissement (Entertainment Software Association of Canada) sont fiers d'avoir conclu une entente qui rendra un nombre beaucoup plus important de jeux vidéo disponibles en français sur le marché québécois.

Depuis juillet 2007, les nouveaux jeux vidéo lancés au Québec sont offerts dans un emballage bilingue ou multilingue, [sic] et la documentation, [sic] qui les accompagne, [sic] comporte également une version française. À partir du 1^{er} octobre 2007, les produits développés pour ordinateur, lorsqu'ils sont offerts en vente au Québec, seront disponibles en français, si la version française de ce produit est disponible ailleurs dans le monde. La francisation des jeux vidéo se poursuivra progressivement jusqu'au 1^{er} avril 2009, alors que tous les nouveaux produits vendus au Québec, autant les jeux pour console de nouvelle génération et pour console portable que ceux pour ordinateur, devront répondre [sic] à ces exigences. »

Expo Québec malmène le français

Extrait du journal *Le Soleil* du jeudi 23 août 2007

« La langue française en prend pour son rhume à Expo Québec. Que ce soit sur les manèges, les cantines ou les jeux d'adresse,

l'affichage en anglais domine. Les propriétaires des équipements jettent le blâme sur les manufacturiers, pour la plupart américains. Mais l'explication ne satisfait pas l'Office québécois de la langue française, qui prépare sa riposte.

Reste que pour opérer [sic] au Québec, Beauce Carnaval doit se soumettre à la règle de l'affichage prioritaire en français. C'est pourquoi un représentant de l'Office québécois de la langue française (OQLF) a inspecté l'entreprise en mai, après avoir reçu une plainte d'un citoyen.

« Il y avait beaucoup de matériel avec des inscriptions en anglais seulement », atteste Gérald Paquette, porte-parole de l'OQLF. Bien que la plainte n'ait porté que sur les cantines, Beauce Carnaval devra corriger tout son équipement. « Nous allons les aviser par écrit. On veut un engagement ferme de leur part afin qu'ils apportent les modifications le plus rapidement possible. »

[Pour sa part,] Amusements spectaculaires n'a pas eu le choix de bouger rapidement. Pour décrocher le contrat du festival Outaouais en fête, [sic] organisé par l'organisme Impératif français, l'opérateur [sic] a dû masquer toute trace d'anglais. « Ce qu'on ne pouvait pas enlever, on l'a recouvert de drapeaux du Québec! » précise Edmond Lavallée. »



La Garde côtière étatsunienne au Canada

Des garanties s'imposent!

Impératif français s'inquiète de l'entente intervenue entre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Garde côtière étatsunienne. « Nous demandons au Commissariat aux langues officielles d'intervenir afin de s'assurer que les droits des francophones sont respectés. Il y a de trop nombreux cas où le gouvernement du Canada ne respecte pas ou ne fait pas respecter les droits des francophones », de déclarer le président d'Impératif français Jean-Paul Perreault avant d'ajouter : « nous voulons des garanties que les policiers de la Garde côtière américaine à qui le gouvernement du Canada a accordé le pouvoir d'interpeller et d'arrêter des Canadiens du Québec sur le territoire canadien maîtrisent la langue française ».

À moins que les agents de la GRC puissent interpeller des Étatsuniens en français, ce qui est peu probable!

Extrait du site Web de Radio-Canada :

« Des policiers de la Garde côtière américaine détiennent depuis quelques semaines des pouvoirs temporaires d'agent de la paix et peuvent donc interpeller et arrêter des Canadiens sur le territoire canadien.

Des pouvoirs leur ont été conférés dans le cadre du projet-pilote Shiprider, qui se déroule sur la voie maritime du Saint-Laurent, entre Cornwall et Valleyfield, de même qu'en Colombie-Britannique.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) explique que ces policiers américains sont supervisés par le Canada et indique que certains de ses propres agents détiennent les mêmes pouvoirs d'intervention sur une partie des eaux territoriales des États-Unis. »

Le libre choix du cégep : *un accommodement déraisonnable*

Impératif français rappelle que le Livre blanc de la Loi 101 proclamait que « *l'école anglaise, qui constitue un système d'exception accordé à la minorité actuelle du Québec, doit cesser d'être assimilatrice* ».

Cependant, l'accès au réseau collégial public français n'est pas balisé par la Charte de la langue française. Le Québec est à peu près le seul État du monde qui finance des institutions d'éducation supérieure dans une autre langue que celle de la majorité, sans aucune limite ni restriction. C'est primordial lorsqu'on sait qu'en 1996, 93 % de la population immigrée avait plus de quinze ans à son arrivée et était donc en âge de fréquenter le cégep ou l'université.

Au cours des dernières années, on a observé chez les étudiants allophones une propension de plus en plus forte à choisir le cégep anglais. Les premiers « *enfants de la Loi 101* » sont parvenus au niveau collégial en 1989. En 1990, 27,1 % des étudiants allophones qui sont passés par l'école secondaire française ont choisi de fréquenter le cégep anglais. Par la suite, le choix de fréquenter un cégep anglais a continué à progresser de façon alarmante, atteignant presque 50 % aujourd'hui.

Par contre, les allophones qui ont étudié au secondaire en anglais ne semblent pas ressentir avec autant d'empressement la nécessité d'apprendre le français avant d'entrer sur le marché du travail. En fait, ces allophones choisissent de façon constante — et dans la presque totalité — le cégep anglais. Cette proportion s'établissait à 97,3 % en 1990 et à 99,5 % en 2003.

Ce phénomène a entre autres conséquences celle d'angliciser le marché du travail. Les étudiants apprennent la terminologie dans leur domaine en anglais et conservent cette habitude une fois leurs études terminées. Un cercle vicieux s'installe. Ils vont au cégep anglophone parce qu'ils croient avoir besoin de l'anglais, puis ils perpétuent son utilisation au travail.

« **Moi, je travaille en français!** »

Impératif français lancera cet automne une importante campagne promotionnelle ayant pour thème « *Moi, je travaille en français!* ». Cette vaste campagne d'intérêt public sera diffusée par plusieurs grands médias.

Afin d'assurer la réussite de cette campagne, votre collaboration serait très appréciée. Le plus simple étant de ne parler que français en tout temps et en tous lieux.

En faisant un legs à Impératif français, vous contribuez au rayonnement de la langue française.

Pour plus d'informations :

819 684-8460 ou secretariat@imperatif-francais.org

Une culture n'existe pas sans support linguistique

La Loi 101 avait pour objectif l'assimilation des allophones à la majorité francophone et non pas seulement l'apprentissage du français par les allophones, sinon elle aurait permis que les institutions anglophones enseignent le français aux allophones, comme elles auraient d'ailleurs aimé le faire. Une approche similaire doit donc s'appliquer à l'égard des cégeps anglophones.

C'est au cégep que les jeunes font des choix culturels qui vont les suivre toute leur vie. C'est souvent au cégep qu'ils prendront l'habitude de lire les journaux de langue française ou de langue anglaise, qu'ils commenceront à s'intéresser à la littérature en langue française ou en langue anglaise, qu'ils prendront goût au cinéma en français ou en anglais.

Le Québec a joué un rôle important dans l'adoption de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Mais une culture n'existe pas sans support linguistique. Langue et culture ne peuvent être dissociées. Si les allophones n'adoptent pas la culture québécoise française, ils feront inexorablement pencher la balance démographique pour l'anglais et le bilinguisme sera avalé par l'anglais. Car, sans la présence d'une société francophone dynamique et en expansion démographique, quel sera l'intérêt de parler français dans ce coin de l'Amérique du Nord?

Impératif français prie donc la Commission Bouchard-Taylor d'accorder une attention toute particulière à la situation des cégeps et de recommander au gouvernement de mettre fin au libre choix du cégep.



L'avenir de TV5

La Francophonie s'inquiète

Extrait d'un article de Michel Dolbec de la Presse canadienne

« Considérée comme une des principales réalisations de la Francophonie, la chaîne de télévision internationale TV5 Monde va-t-elle devoir se mettre au service du "rayonnement" de la France à travers le monde? »

Dans les milieux francophones, certains craignent, depuis plusieurs mois, une main mise de la France sur l'information, jusqu'ici "multilatérale", diffusée à TV5. Ces inquiétudes se sont accrues ces derniers jours, lorsque le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner, a annoncé son intention de procéder d'ici la fin de l'année à un rapprochement entre TV5, RFI (Radio France Internationale) et la nouvelle chaîne d'information internationale France 24.

Le président français Nicolas Sarkozy a enfoncé le clou en confirmant [...] qu'il avait demandé au ministre Kouchner de procéder "aux réorganisations nécessaires" dans l'"audiovisuel public extérieur français". [...]

L'affaire préoccupe les autres partenaires de TV5 : le Canada et le Québec, la Communauté française de Belgique et la Suisse. »

Impératif français rappelle que la langue est un facteur déterminant d'harmonisation

Impératif français rappelle à la Commission Bouchard-Taylor que la langue française, comme langue publique commune et d'usage, est un facteur déterminant d'harmonisation des relations entre les Québécoises et les Québécois de diverses origines.

C'est la conclusion qu'a tirée la société québécoise au cours des années 1960 et 1970 alors que la prise de conscience de son déclin démographique et de son infériorité économique avait conduit à des heurts avec les groupes issus de l'immigration qui s'assimilaient massivement à la minorité anglophone.

Cependant, trente ans après l'adoption de la Charte de la langue française, cet objectif est loin d'être atteint, particulièrement dans le domaine de la langue de travail et de l'éducation. Et, contrairement aux idées reçues, la tendance ne va pas dans la bonne direction.

Différentes études démontrent une vitalité plus grande de l'anglais que du français au Québec, que l'anglais y est toujours plus payant que le français et que, contrairement à l'anglais, le niveau de français parlé par les immigrants n'a pas d'effet significatif sur leurs chances d'occuper un emploi bien rémunéré.

Dans ces circonstances, doit-on s'étonner que de plus en plus d'allophones et de francophones fréquentent les cégeps anglophones? En 1990, 27,1 % des premiers « *enfants de la Loi 101* » fréquentaient un cégep anglais contre près de 50 % aujourd'hui.

Il en résulte que 54 % des allophones opèrent toujours des transferts linguistiques vers l'anglais alors qu'ils ne devraient être au plus que de 8,3 %, soit le poids démographique de la minorité anglophone d'origine au sein de la population du Québec.

Le bilinguisme institutionnel : cheval de Troie et moteur de l'assimilation

La mondialisation s'accompagne d'une glorification du bilinguisme institutionnel. Pourtant, nombre d'études nous enseignent que l'extension du bilinguisme se fait au détriment du français.

Si le poids démographique des francophones continue à baisser — il a reculé de 1,6 % en dix ans dans la région métropolitaine de Montréal —, l'inquiétude justifiée de la population francophone créera les conditions d'une situation explosive.

Le détonateur ne sera peut-être qu'un banal fait divers d'« *accommodements raisonnables* », mais la trame de fond est encore et toujours la question linguistique et, par le fait même, la question de la pérennité d'une nation francophone en Amérique du Nord.

• Afin d'éviter que le Québec se retrouve dans une situation aux ramifications imprévisibles, la Commission Bouchard-Taylor doit condamner ces « *accommodements déraisonnables* » que sont l'article 23 de la Charte canadienne des droits et le laxisme dans l'application de la Charte de la langue française. La Commission doit affirmer clairement qu'il est impératif que :

- la population du Québec connaisse le français;
- le français devienne la véritable langue de communication, de travail et d'affaires;
- l'intégration des immigrants se fasse en respectant les proportions entre les populations majoritaire francophone (91,7 %) et minoritaire anglophone (8,3 %).

Non aux accommodements linguistiques déraisonnables sur le marché du travail

Impératif français invite la Commission Bouchard-Taylor à examiner de près les « *accommodements déraisonnables* » qui font que seulement 45 % des allophones travaillent surtout en français et qui privent les Québécois de leur droit de travailler en français.

C'est, à notre avis, consentir à des « *accommodements déraisonnables* » que d'accepter que moins de 20 % des comités de francisation soient actifs dans les grandes entreprises de plus de 100 employés; de ne pas obliger les entreprises de moins de 50 employés à avoir des programmes de francisation; de tolérer qu'un très grand nombre d'offres d'emploi exigent la connaissance de l'anglais, privant ainsi les Québécois de leur droit de travailler en français au Québec; et d'accepter que des commerces aient des pratiques d'embauche irrespectueuses de leur clientèle, embauchant du personnel incapable de l'accueillir et de la servir en français.

Ces pratiques contreviennent, selon nous, aux articles 23 à 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, à l'article 26 de la Charte des droits et libertés du Québec et à l'article 4 de la Charte de la langue française.

Travailler en anglais conduit à l'assimilation à l'anglais

Le lien entre le fait de travailler en anglais et les transferts linguistiques vers l'anglais a été démontré même dans le cas des francophones. Dans la région de Montréal, les deux tiers (67,3 %) des transferts nets à l'anglais effectués à la maison par les travailleurs francophones sont associés à l'utilisation de l'anglais comme langue principale de travail.

Le lien entre langue d'usage au travail et langue d'usage au foyer est encore plus évident en ce qui a trait aux travailleurs allophones. Parmi ceux qui travaillent principalement en français, 69,3 % des transferts nets effectués vont au français.

À l'inverse, parmi ceux qui travaillent principalement en anglais, la vaste majorité (88,2 %) des transferts nets déclarés vont à l'anglais, n'en laissant que 11,8 % au français. Parmi ceux qui utilisent aussi souvent le français que l'anglais comme langues principales de travail, l'anglicisation relative (61,9 %) est supérieure à la francisation relative (38,1 %).

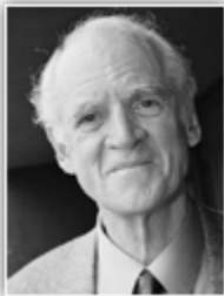
Brimer les francophones de leur droit inscrit dans les chartes de travailler en français et favoriser l'assimilation des allophones à la minorité anglophone par le biais de la langue de travail ne peuvent conduire qu'à une situation explosive.

Impératif français invite la Commission Bouchard-Taylor à recommander au gouvernement du Québec de revoir toute la législation en matière de langue de travail afin de la rendre plus productive pour le français et à prendre tous les moyens nécessaires pour que soit respecté le droit fondamental des Québécoises et des Québécois de travailler en français tel que le stipule l'article 4 de la Charte de la langue française : « *Les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français* ».

En français, ça s'impose!



Les points de repère du Québec sont laïques et nationaux



Impératif français met en garde la Commission Bouchard-Taylor contre la tentation de se laisser entraîner dans l'approche dite du « choc des religions » ou « choc des civilisations ».

Il est totalement faux de prétendre, comme nous l'avons lu et entendu depuis le début des travaux de cette Commission, que le Québec aurait perdu ses points de repère depuis la laïcisation de la société québécoise. Au contraire, avec sa Charte des droits, sa Charte de la langue et ses institutions modernes, le Québec s'est doté de points de repère autrement plus efficaces que ceux d'un passé où la religion devait être la gardienne de la langue.



Rappelons-nous que le caractère confessionnel de notre système d'éducation avait pour effet de repousser vers les commissions scolaires protestantes et anglophones les élèves de

foi religieuse autre que catholique. La mise au rancart de ce système et son remplacement par des commissions scolaires linguistiques ont constitué un progrès indéniable pour l'intégration des immigrants à la

LE FINANCEMENT D'IMPÉRATIF FRANÇAIS

Afin de permettre à **Impératif français** d'atteindre ses objectifs, vous êtes invités à contribuer de diverses façons au financement de l'organisme.

1. **Adhésion à Impératif français :**
il suffit de remplir la fiche d'adhésion.
2. **Don en argent :**
somme déterminée versée directement à l'organisme.
3. **Don en nature :**
biens mobiliers ou immobiliers remis à l'organisme.
4. **Assurance-vie :**
à votre décès, le capital assuré sera versé à **Impératif français** si vous nommez l'organisme comme bénéficiaire dans votre police d'assurance ou dans votre testament.

Clause d'assurance au testament : « Je désigne l'organisme **Impératif français** bénéficiaire du produit de la police d'assurance que j'ai prise sur ma vie avec la compagnie..., et portant le numéro... »

5. **Legs testamentaire :** prévoir une clause à votre testament.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au 819 684-8460 ou par courrier électronique à imperatif@imperatif-francais.org pour toutes questions relatives aux dons ou legs que vous désirez faire.

L'euphorie n'est pas de mise!

Le 30^e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française est l'occasion justifiée de célébrer les indéniables progrès accomplis. Cependant, l'euphorie n'est pas de mise.

Selon une recherche de l'Institut C. D. Howe, les unilingues anglophones du Québec ont toujours des revenus supérieurs aux unilingues francophones, soit 34 097 \$ contre 29 665 \$ pour les hommes et 23 002 \$ contre 20 786 \$ pour les femmes. Toujours selon la même recherche, les allophones parlant anglais ont eux aussi toujours des revenus supérieurs aux allophones parlant français, soit 27 216 \$ contre 22 233 \$ pour les hommes et 18 996 \$ contre 15 551 \$ pour les femmes.

Revenu moyen annuel de travail

Groupe linguistique	Année 2000 – Hommes	Année 2000 – Femmes
Unilingues anglophones	34 097 \$	23 002 \$
Unilingues francophones	29 665 \$	20 786 \$
Allophones parlant anglais	27 216 \$	18 996 \$
Allophones parlant français	21 233 \$	15 551 \$
Bilingues anglophones	38 745 \$	26 247 \$
Bilingues francophones	38 851 \$	26 644 \$

Données extraites de la recherche de l'Institut C. D. Howe, pages 4 et 5.

Une récente étude longitudinale de Statistique Canada ayant pour objectif « d'étudier le lien entre la connaissance des langues officielles par les nouveaux immigrants et le fait d'occuper un emploi approprié » nous apprend que « plus le niveau d'anglais parlé des immigrants au Québec est élevé, plus leur salaire est élevé ». Par contre, « le niveau de français parlé par les immigrants n'a pas d'effet significatif sur leurs chances d'occuper un emploi approprié ».

Le Conseil supérieur de la langue française nous avait déjà appris que « le pourcentage d'allophones qui travaillent surtout en français n'est que de 45 % ».

Dans ce contexte, on comprend l'engouement des allophones et de plusieurs francophones pour la fréquentation du cégep anglophone. Ils représentent près de 50 % de leur clientèle.

À moins d'un sérieux coup de barre, nous ne voyons pas comment nous pourrions renverser la tendance constatée lors du recensement de 2001 voulant que les allophones francisés ne représentent que 46 % de l'ensemble des allophones assimilés alors que la langue anglaise assimile 54 % des allophones.

À l'heure de la mondialisation si visible dans le paysage linguistique avec l'anglicisation des raisons sociales (Future Shop, Best Buy, etc.), une importante mise à jour de la Charte de la langue française s'impose.

Les boîtes vocales gouvernementales

Le gouvernement colonise les cerveaux

Trois ans après notre dernière enquête sur les réponders téléphoniques des services gouvernementaux, nous ouvrons à nouveau ce dossier afin de connaître l'évolution de la situation.

Certains bureaux du gouvernement et d'autres administrations pratiquent toujours la même forme de bilinguisme institutionnel. L'Administration fait ainsi la démonstration qu'au Québec, il y a deux langues d'usage public. Téléphonez à certains ministères ou autres administrations (Services Québec, ministère de l'Éducation, Société de l'assurance automobile du Québec, Office de la protection du consommateur, Directeur de l'état civil, Régie des rentes, etc.) et écoutez le message du répondeur. Vous constaterez que rien n'a changé : la plupart des réponders que nous avons joints annoncent toujours un message en anglais avant même de proposer des choix en français.

Cela revient à accorder carrément priorité à l'anglais, à exposer tous les francophones à la langue anglaise afin de ne pas exposer quelques anglophones unilingues au français, à rappeler aux anglophones à la moindre occasion qu'ils n'ont pas besoin d'apprendre le français, à inviter les nouveaux arrivants à l'apprentissage de l'anglais, à signifier aux francophones qu'ils sont des citoyens de seconde classe même chez eux au Québec.

Que veut dire le gouvernement du Québec lorsqu'il prétend vouloir faire jouer à l'Administration publique un rôle exemplaire moteur? À quel jeu joue-t-il?

En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, est favorisé « l'unilinguisme français dans ses activités afin de refléter le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale habituelle de la vie publique ». La Charte de la langue française stipule également que « le personnel de l'Administration s'adresse d'abord en français au public, au téléphone ou en personne ». Tout ceci est écrit noir sur blanc sur le site de l'Office québécois de la langue française, nous ne comprenons donc pas pourquoi autant de services de l'Administration s'obstinent à donner le mauvais exemple en employant l'anglais là où l'unique langue officielle reste le français.

Voici les résultats de notre dernière recherche sur la langue des réponders du gouvernement du Québec en Outaouais et dans certains cas ailleurs. Nous avons repris la liste des services que nous avions joints en 2004 pour savoir si les choses avaient changé. Malheureusement, aucun des réponders qui proposaient de l'anglais il y a de ça trois ans n'a daigné se conformer à la Charte depuis lors. Aussi avons-nous toujours droit au sempiternel *For service in English, press 9* en guise d'accueil avant même l'énoncé des choix en français. Veuillez noter que cette liste est loin d'être exhaustive et que nous pourrions encore multiplier les exemples.

- Services Québec, 1 877 644-4545 (*To continue in English, press 9* avant le message en entier en français)
- Centre des services agricoles, 819 986-8544 (*For English, press 9* avant le message entier en français)

Les autres centres, il faudrait vérifier!

- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ou Emploi-Québec, 819 772-3035 (*To continue in English, please press 9* avant le message en entier en français)
- Centre local d'emploi d'Aylmer, 819 682-0362 (*For service in English, press 9* avant le message en entier en français) Les autres centres, il faudrait vérifier!
- SAAQ, 1 800 361-7620 (*For service in English, press 9* avant le message en entier en français)
- Office de la protection du consommateur, 819 772-3016 (*For service in English, press 9* avant le message en entier en français)
- Ministère de la Justice, Directeur de l'état civil, 1 800 567-3900 (*To continue in English, press 9* avant le message en entier en français)
- Directeur général des élections, 1 888 353-2846 (*For service in English, press 1* avant le message en entier en français)
- Régie des rentes du Québec, 1 800 463-5185 (*For service in English, press 9 now* avant le message en entier en français)
- Centre de recherche industrielle du Québec, 1 800 667-4570 (*Welcome to [...]. For service in English, dial 9* avant le message en entier en français)
- Ministère de l'Éducation, 819 772-3382 (*For service in English, press 9* avant le message en entier en français)
- Services Québec, registraire des entreprises, 1 888 291-4443 (*For service in English, press 9* avant le message en entier en français)
- Ministère de l'Environnement, 819 772-3434 (*To continue in English, please press 9* avant le message en entier en français)
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 1 800 561-1616 (*For service in English, press 9* avant le message en entier en français)
- Société des établissements de plein air du Québec, 1 800 665-6527 (*For service in English, press 9* [avant le message en entier en français])

Sites Web

Beaucoup d'anglais, peu de français

Nous avons fait un suivi aux centaines de plaintes que nous avons déposées à l'Office québécois de la langue française (OQLF) au cours des deux dernières années au sujet de sites Web d'entreprises basées au Québec et dont le contenu est encore aujourd'hui uniquement en anglais.

Malgré les efforts fournis par certaines entreprises pour se conformer à la Loi, nous constatons qu'il y a encore beaucoup trop de sites Web qui ne respectent pas les Québécois et leur langue en les accueillant uniquement ou prioritairement en anglais.

De plus, nous observons que la plupart des sites bilingues donnent un avantage flagrant à l'anglais en imposant dans un premier temps la version anglaise, laissant à l'utilisateur la tâche de trouver par lui-même la version française, ce qui n'est pas toujours aisé! En donnant ainsi la préférence à l'anglais, c'est le français qui est rabaisé et mis au second plan, ce qui est proprement intolérable, d'autant plus que nombre des sociétés en cause profitent grandement des largesses du Québec pour se tailler une place sur le marché.

Notons enfin que certains sites font semblant de jouer le jeu en affichant en français une page d'accueil de façade qui dissimule un contenu qui n'a pas été traduit ou en effectuant leur traduction à l'aide de logiciels de traduction automatique, ce qui rend leur contenu illisible et constitue une offense à la langue française et à ses locuteurs.

Le gouvernement du Québec fautif

L'article 1 de la Loi 104

Le Mouvement Montréal français somme le gouvernement d'appliquer l'article 1 de la Loi 104

Le Mouvement Montréal français (MMF) dénonce le fait que le gouvernement du Québec n'a toujours pas mis en vigueur l'article 1 de la Loi 104 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2002. Selon le président du MMF, Mario Beaulieu, il est inadmissible que d'une main, le gouvernement conteste l'invalidation des dispositions scolaires de la Loi 104 alors que de l'autre, il ne met pas en vigueur une partie fondamentale de cette même loi. Le président du MMF interpelle la ministre responsable de l'application de la Loi 101, Christine St-Pierre, qui a invoqué le principe de la « tolérance zéro » à son arrivée en poste. Selon M. Beaulieu, « la première étape pour démontrer sa bonne foi serait de mettre en vigueur l'article 1 de la Loi 104. Le MMF annonce que des démarches seront effectuées auprès des trois partis représentés à l'Assemblée nationale pour qu'ils démontrent leur volonté de mettre en vigueur de la Loi 104, qu'ils ont pourtant tous appuyés lors de son adoption. »

La Loi 104 constitue la plus récente modification faite à la Charte de la langue française. Son article 1 porte sur la francisation des services gouvernementaux aux entreprises. Il visait à rétablir l'usage exclusif de la langue officielle dans les communications écrites de l'Administration avec les personnes morales établies au Québec. Plus précisément, la loi mentionne que : « Dans ses communications écrites avec les autres gouvernements et avec les personnes morales établies au Québec, l'Administration utilise [uniquement]* la langue officielle. »

Mais le mot [uniquement] s'accompagne actuellement d'un astérisque qui renvoie à la mention : « non en vigueur! » de rappeler Mario Beaulieu. « La Loi 104, souligne-t-il, reprenait ici une disposition de la Charte originale, essentielle pour faire du français la véritable langue officielle et commune. En effet, il est difficile d'exiger que les entreprises utilisent le français comme langue commune du travail à l'intérieur du Québec, si le gouvernement et ses organismes ne le font pas eux-mêmes » de conclure le président du MMF.

« Tolérance zéro »

Christine St-Pierre et la langue de bois

Est-ce un hasard? Quelques semaines avant le déclenchement des élections québécoises, l'Office québécois de la langue française (OQLF), organisme gouvernemental subventionné par le gouvernement relevant de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, a effectué une étude (un blitz) à Montréal pour déterminer le nombre de commerces où l'accueil et le service n'étaient pas offerts en français. À quelques semaines des élections, un organisme gouvernemental...!



Trente ans après l'adoption de la Charte de la langue française, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine responsable de la Charte de la langue française, madame Christine St-Pierre, invoque, dans un article du journal *Le Soleil* du 26 août 2007, ladite étude pour prétendre que le français se porte bien au Québec alors que plusieurs organismes et des milliers de personnes rassemblés à Montréal à l'occasion du 30^e anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française affirment le contraire et exigent du gouvernement du Québec une Loi 101 renforcée et appliquée.

Bien qu'elle ait déclaré le 9 mai dernier à l'Assemblée nationale qu'elle ne tolérerait aucune infraction à la Charte, que « ce sera tolérance zéro; nous serons là, et nous surveillerons et nous ferons appliquer la loi », elle se dit maintenant satisfaite que 10 % (il y en a beaucoup plus) des commerces de Montréal ne respectent pas les droits linguistiques fondamentaux des Québécois et des Québécoises. Et d'ajouter : « Il y a des gens qui aiment bien transporter des mythes ». Il y a aussi lieu de croire que ce 10 % est beaucoup plus élevé selon les témoignages de nombreux Montréalais, visiteurs et touristes.

Contrairement aux milliers de personnes, aux organismes voués à la défense du français, aux syndicats, aux recherches et aux études « crédibles » qui prouvent le recul du français au Québec et au Canada, « M^{me} St-Pierre ne considère toutefois pas que le français a perdu de terrain au cours des dernières années, contrairement à ce qu'affirment certains groupes militants comme l'Impératif français, qui considèrent que la langue de Molière connaît un « recul inquiétant ». Encore une fois, il y a lieu de lui demander ce qu'elle entend ou a voulu dire par « tolérance zéro ». Serait-ce une autre déclaration politicienne d'une ministre qui préfère se réfugier dans la langue de bois plutôt que de faire résolument respecter les droits fondamentaux des Québécois et des Québécoises?

Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois! Nous invitons la ministre St-Pierre qui refuse de reconnaître le recul du français au Québec au cours des dix dernières années et qui, de surcroît, « se défend bien de ne pas être assez proactive dans le dossier linguistique », à exercer sa « tolérance zéro ».

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons des dons



Impératif français

C. P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec) J9H 5E7

819 684-8460

www.imperatif-francais.org

secretariat@imperatif-francais.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone au domicile _____ téléphone au travail _____ Télécopieur _____

Adhésion Particulier (12 \$) Don (_____ \$)

Renouvellement Organisme(40 \$) Total (_____ \$)

Signature _____ Date _____ Courriel _____